



## QUESTIONS ET REPONSES DE LA SFED SUR ENDOSCOPIE DIGESTIVE ET COVID-19 :

### QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR REPRENDRE UNE ACTIVITE ENDOSCOPIQUE EN DEHORS DES URGENCES PENDANT LA PERIODE D'EPIDEMIE ?

7 avril 2020

Comme indiqué dans une question-réponse précédente, il est impératif que les unités d'endoscopie digestive continuent à prendre en charge les urgences digestives nécessitant un geste endoscopique.

Du fait des propos récents, le 6 avril 2020, du Ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN, à propos du dépistage du cancer et en particulier du cancer colo-rectal, la SFED a décidé de modifier ses recommandations concernant les indications des endoscopies digestives.

La SFED réitère :

1- que les urgences nécessitant un geste endoscopique sont prioritaires, qu'elles soient chez des patients COVID+ ou COVID- et quelle que soit la structure hospitalière ;

2- que les conditions d'hygiène et de protection du personnel médical et des patients recommandées par la SFED doivent être respectées (port de masque FFP2, etc.) ([cf. question-réponse n°1](#)) ;

3- que les conditions d'accueil et le circuit des patients en ambulatoire dans les structures publiques ou privées doivent être revues pour éviter une transmission du COVID-19 au sein de nos établissements ;

4- que la reprise d'activité soit aussi sous-tendue à la pression de l'épidémie de COVID 19 sur les moyens médicaux et les ressources dédiées dans les hôpitaux et les cliniques aux patients nécessitant une réanimation.

C'est pour cette raison qu'il est indispensable que l'ARS soit associée à la reprise de l'activité endoscopique non urgente (la situation n'est pas la même en Ile-de-France et dans le Lot-et-Garonne) ;

5- qu'un certain nombre de patients peuvent bénéficier d'un examen endoscopique en dehors des urgences digestives.

Le débat concernant les indications est en cours, mais nous proposons que les patients à risque de cancer doivent être pris en charge de façon prioritaire.

Nous ne ferons pas un listing exhaustif des indications potentielles mais cette reprise de l'activité doit bénéficier aux patients les plus à risque.

Ainsi, nous recommandons que soient prioritaires les patients avec une dysphagie, les patients avec une masse pancréatique ou une suspicion d'obstacle sur les voies biliaires, les patients nécessitant la mise en place d'une gastrostomie percutanée endoscopique ou d'une prothèse, les patients avec un test FIT+, les patients avec une carence en fer, ou encore les patients présentant une lésion avec un risque important de cancer avec envahissement de la sous-muqueuse.

Cette liste n'est pas limitative mais ne doit pas ouvrir la porte pour l'instant à des contrôles endoscopiques de routine qui pourraient être retardés de quelques mois à un moment où les conditions de réalisation des gestes endoscopiques seront plus sereines.